



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision du **01 JUIL. 2021**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25, 25 bis et 25 octies ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

Vu la délibération n°2020-177 de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, du 22 septembre 2020, relative au projet de nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE au poste de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que l'article 1^{er} de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique dispose que les personnes chargées d'une mission de service public exercent leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité et veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ;

Considérant que Monsieur Benoît ELLEBOODE était, avant sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et depuis 2018, directeur de la stratégie et des relations médicales, membre du comité exécutif, au sein du groupe Elsan ;

Considérant qu'en tant que directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur ELLEBOODE pourrait avoir à connaître de décisions portant sur des établissements du groupe Elsan ;

Considérant qu'il pourrait également faire l'objet d'actions de représentation d'intérêts de la part du groupe Elsan ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévenir d'éventuels risques déontologiques et d'assurer les principes de neutralité et d'indépendance ;

DECIDENT

Article 1 : Monsieur Benoît ELLEBOODE se déportera de toute discussion ou toute décision portant sur le groupe Elsan et ses établissements. Il devra également se déporter des rendez-vous et échanges organisés avec le groupe Elsan et ses établissements. Il devra, en outre, être accompagné d'un représentant de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine lors de rencontres plus larges auxquelles participerait l'une de ces entités.

Article 2 : Madame Véronique BILLAUD, directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, représentera l'Agence lors des discussions, rendez-vous et échanges organisés avec le groupe Elsan ou un de ses établissements. Elle signera également tout acte, document ou correspondance relatifs à ces derniers.

Article 3 : Monsieur Benoît ELLEBOODE s'abstiendra d'adresser des instructions à Madame Véronique BILLAUD dans ce cadre, conformément aux dispositions du 5° du II de l'article 25 bis de la loi du 13 juillet 1983.

Article 4 : La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

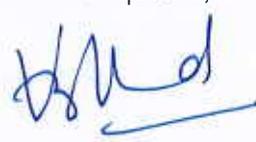
Fait à Bordeaux, le **01 JUL. 2021**

Le Directeur Général de l'ARS
Nouvelle-Aquitaine,



Benoît ELLEBOODE

La Directrice Générale adjointe de l'ARS
Nouvelle-Aquitaine,



Véronique BILLAUD